

Monsieur Joël WICIAK
Proviseur du Lycée Jean Monnet
66 Bd de Châtenay

16100 COGNAC

COGNAC, le 14 NOV. 2024

N/Réf. : MB/CT – 2024/45
Affaire suivie par Cabinet du Maire
Téléphone : 05 45 36 55 36

OBJET : devoir de mémoire.

Monsieur le Proviseur,

Chaque année, la ville de Cognac commémore les dates importantes de son histoire. L'Armistice du 11 novembre 1918 en est une, du fait de sa dimension planétaire et par l'impact produit sur de nombreuses générations.

C'est pourquoi, le devoir de mémoire est primordial pour honorer nos soldats tombés au champ d'honneur et pour toutes ces familles meurtries. Plusieurs millions de personnes ont été tuées au combat et des centaines de milliers d'autres sont restés invalides.

Il est donc capital d'entretenir cette flamme de la mémoire. Aussi, je tiens à vous remercier personnellement pour l'engagement de votre établissement pour cette commémoration qui a été un très grand succès. Je voudrais que vous transmettiez, au nom de la municipalité, mes plus vifs remerciements à tous les élèves, leurs professeurs et leurs encadrants présents.

Par leur présence et leur travail, ils ont donné une image d'une grande noblesse d'esprit. Aux côtés des autorités civiles et militaires, ils ont su porter le message de la fraternité.

Je sais la fierté que les porte-drapeaux ont eu d'être accompagnés par tous ces élèves et leurs parents. Je suis intimement convaincu que cette date restera marquée dans leur cœur.

Je vous renouvelle mes remerciements et vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de mes salutations distinguées.

Beaucoup de solennité et
d'émotion.
Merci pour votre travail
et mobilisation.

Le Maire,

Morgan BERGER